

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/04/2025 - 7464 - 2020 B 01825 - 419 832 860 - LA CHEVRE ET LE CHOU

DEPOT AU GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL  
LE 01 AVR. 2025  
SOUS LE N° 7964

## LA CHEVRE ET LE CHOU

2 rue des Fusillés


94270 LE KREMLIN-BICETRE

### **BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT**

Présenté en Euros

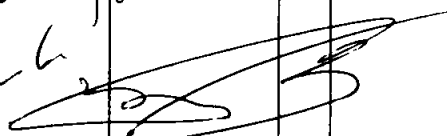
Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

édité le 19/03/2025

Bilan Cahier Exéc  
Le Gérant  


ACTIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 640	1 640				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	75 034		75 034	25,17	75 034	24,42
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>76 674</b>	<b>1 640</b>	<b>75 034</b>	<b>25,17</b>	<b>75 034</b>	<b>24,42</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					6 577	2,14
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	222 729		222 729	74,72	225 375	73,34
Charges constatées d'avance	329		329	0,11	305	0,10
<b>TOTAL (II)</b>	<b>223 058</b>		<b>223 058</b>	<b>74,83</b>	<b>232 257</b>	<b>75,58</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>299 732</b>	<b>1 640</b>	<b>298 092</b>	<b>100,00</b>	<b>307 291</b>	<b>100,00</b>

Bilan certifié Exact  
Le Gérant



PASSIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 103 348 )	103 348	34,67	103 348	33,63
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	10 335	3,47	10 335	3,36
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	320	0,11	320	0,10
Report à nouveau	191 325	64,18	174 453	56,77
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-9 881</b>	<b>-3,30</b>	<b>16 872</b>	<b>5,49</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>295 447</b>	<b>98,11</b>	<b>305 328</b>	<b>99,36</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	830	0,28	269	0,09
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 605	0,54	1 485	0,48
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	210	0,07	210	0,07
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 645</b>	<b>0,89</b>	<b>1 964</b>	<b>0,64</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>298 092</b>	<b>100,00</b>	<b>307 291</b>	<b>100,00</b>

*- Bilan certifié Exact  
Le Gérant*

**LA CHEVRE ET LE CHOU**  
**SARL au capital de 103 347,89 euros**  
**SIEGE SOCIAL : 2 rue des Fusillés**  
**94270 LE KREMLIN BICETRE**  
**RCS CRETEIL 419 832 860**

-----

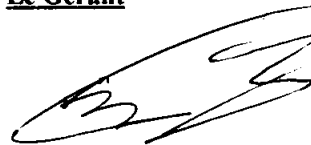
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03/01/2025**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2024**

**DEUXIEME RESOLUTION -**

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 9 881 euros, auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau des exercices antérieurs, à savoir 191 325 euros, soit au total un résultat reportable de 181 444 euros :

- Au report à nouveau , la somme de 181 444 euros.

Pour copie certifiée conforme  
**Le Gérant**



**LA CHEVRE ET LE CHOU**  
**SARL au capital de 103 347,89 euros**  
**SIEGE SOCIAL : 2 rue des Fusillés**  
**94270 LE KREMLIN BICETRE**  
**RCS CRETEIL 419 832 860 (98B12101)**

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 3 JANVIER 2025**

---

L'AN 2025, le vendredi 3 janvier à 16 heures,

Le soussigné Monsieur Jean-Denis FERNANDEZ, agissant en qualité de gérant unique et de seul propriétaire des 6 781 parts sociales composant le capital social de la société dénommée LA CHEVRE ET LE CHOU, société à responsabilité limitée au capital de 103 347,89 euros, se présente au siège social de la société LA CHEVRE ET LE CHOU sis à LE KREMLIN BICETRE (94270), 2 rue des Fusillés à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe concernant l'exercice clos le 31 août 2024.
- affectation et répartition éventuelle des résultats de cet exercice.
- quitus à la gérance.
- révision de la rémunération de la gérance.

Après avoir pris connaissance de l'ordre des questions figurant à l'ordre du jour, le soussigné adopte les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION** -


Le soussigné, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe concernant l'exercice clos le 31 août 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

**DEUXIEME RESOLUTION** -

Le soussigné, Monsieur Jean-Denis FERNANDEZ, gérant et associé unique, décide d'affecter au poste Report à nouveau antérieur à hauteur de 191 325 euros, la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à 9 881 euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 181 444 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 181 444 euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 181 444 euros

Copie certifiée conforme JDF  


Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts l'associé a décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessus.

Année de paiement	Distribution globale	Abattement 50 % ou 40 %	Sans abattement
2024 (exercice 2022/2023)	néant	-	-
2023 (exercice 2021/2022)	néant	-	-
2022 (exercice 2020/2021)	néant	-	-

### **TROISIEME RESOLUTION -**

L'assemblée générale, statuant en application de l'article 12 des statuts, décide d'attribuer au gérant, en rémunération de ses fonctions de gérant :

- un traitement mensuel net de 1 500 euros sur 12 mois avec prise en charge par la société des cotisations sociales, des dépenses de mutuelle santé et des dépenses de retraite Madelin,

Le gérant aura droit en outre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation.

Lesdits traitement fixe et frais seront portés au compte des frais généraux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION -**

Le soussigné confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'effectuer tous dépôts et formalités de publicité prescrits par la loi.

L'ORDRE DU JOUR étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Jean-Denis FERNANDEZ, seul membre de l'assemblée.

*Copie certifiée conforme  
Le Gérant*

Jean- Denis FERNANDEZ  
Gérant

